**Monsieur le Président**

**CNBF**

**11 boulevard de Sébastopol**

**75038 PARIS CEDEX 01**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, Chers Confrères,

*J’ai découvert dans votre communication institutionnelle reçue mi-septembre* */ J’ai découvert par les réseaux sociaux/ Des confrères m’ont informé(e) /* que la CNBF aurait, lors de son assemblée générale, AG du 14 décembre 2013 décidé de réformer le régime de retraite des avocats.

Cette réforme conduit à rendre obligatoire, pour tous les avocats, des classes de retraite qui étaient jusqu’à aujourd’hui optionnelles donc facultatives, ce qui doublera mes cotisations à l’horizon 2030.

J’ai bien noté que cette réforme vise à tenir compte du « papy boom », en augmentant les cotisations des actifs afin d’accroitre les pensions de retraites des pensionnés, y compris en cas de cumul emploi-retraite.

J’ai bien noté également que cette réforme ne met pas fin au système injuste qui frappe les cotisants exerçant moins de 15 ans dans la profession en les privant de la quasi-totalité de leurs droits à retraite.

J’ai enfin noté que cette réforme touche plus durement les plus bas revenus et les avocats les plus jeunes dans la profession.

Vous soutenez avoir mené une concertation mais il est avéré que les jeunes avocats, en particulier, n’ont jamais été consulté sur cette réforme qui touche pourtant de plein fouet et principalement le jeune Barreau.

Vous avez, apparemment, confondu concertation (qui suppose *a minima* des informations complètes et loyales, des consultations, des discussions voire des négociations) et communication. Cela est très différent.

J’ai bien compris que vous trouviez ce doublement des cotisations parfaitement acceptable.

Ce n’est pas mon cas.

Cela l’est d’autant moins que les questions claires et demandes d’informations légitimes qui vous ont été posées par les jeunes avocats n’ont jamais reçu de réponse.

Votre réforme obère gravement mon avenir sur la base de postulats qui ne sont pas réalistes ou à tout le moins pas testé.

Notamment, l’évolution démographique de notre profession est sans rapport avec celle de la population française. Pourquoi imposer aux jeunes avocats une réforme plus dure que celle imposée aux entreprises et aux salariés ?

Comment la gestion d’une caisse de retraite qui bénéficie d’une évolution démographique aussi favorable a-t-elle pu conduire à ce que cette caisse ne soit plus capable de faire face à ses engagements ?

Pourquoi n’avoir pas simulé l’impact pour les jeunes avocats s’agissant de leur retraite ?

Pourquoi avoir refusé de fournir les projections sur leurs propres droits alors que vous leur imposez, sans concertation, une augmentation aussi lourde ?

Pourquoi ne pas avoir tenu compte de la baisse du revenu médian de l’avocat qui est contradictoire avec l’augmentation significative d’une part aussi importante de ses cotisations ?

Pourquoi ne pas avoir étudié la possibilité de fermer les régimes facultatifs puisqu’ils étaient prétendument en danger ? Pourquoi ne pas avoir étudié la possibilité de la substitution par un régime par capitalisation professionnel ?

Pourquoi ne même pas avoir envisagé un gel des pensions retraite et/ou la suspension des pensions en cas de cumul emploi-retraite avant de sceller le sort des jeunes avocats en obérant aussi fortement leur capacité d’investissement et d’épargne ?

Surtout, pourquoi n’avoir effectué aucune communication sur l’état de vos discussions avec l’autorité de tutelle ?

Pourquoi avoir choisi de ne surtout pas soumettre la réforme à un processus véritablement démocratique en soumettant plusieurs options aux instances et syndicats et en menant une négociation loyale et participative ?

J’ai beaucoup de questions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, mes chers Confrères, elles sont légitimes. Vous avez décidé de mon avenir, sans me consulter et refusez de me communiquer les informations que je demande.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir me communiquer en mettant en copie la Présidente de la FNUJA (FNUJA – 4 Boulevard du Palais – 75001 PARIS et/ou retraiteavocats@fnuja.com), l’ensemble des projections chiffrées tenant compte notamment des options suivantes :

* Suppression des droits de plaidoiries et substitution par une contribution non discriminatoire
* Fermeture des régimes facultatifs
* Non augmentation des retraites
* Suspension du versement des pensions en cas de cumul emploi-retraite
* Suppression de la condition des 15 ans de cotisations
* Valeur projetée à 30 ans des retraites qui seront servies aux cotisants actuels sur la base des cotisations doublées
* Projections relatives à la réforme que vous avez choisie

Je vous en remercie par avance et demeure,

Votre bien dévoué(e)